

1602 - Compter sur la vision oculaire du croissant lunaire au lieu du calcul astronomique

La question

Question : Le musulman peut-il compter sur le calcul astronomique pour connaître le début et la fin du jeûne ou faut-il qu'il constate visuellement le croissant lunaire ?

La réponse détaillée

La loi islamique est tolérante et globale. Ses dispositions s'appliquent à tous les humains et djinn, à leurs différentes composantes, lettrés comme illettrés, citadins comme campagnards. C'est pourquoi Allah leur facilite la connaissance des heures du culte et a fixé des repaires connus de tous pour marquer leur début et leur fin : l'inclinaison (zawal) du soleil marque le début de l'heure du maghrib et la fin de celle d'asr ; la fin du crépuscule marque l'entrée de l'heure d'Isha, par exemple. De même, il a fait de la vision de la lune, après sa disparition à la fin du mois lunaire, la marque du début d'un nouveau mois lunaire et la fin du précédent. Il ne nous a pas imposé de chercher à connaître le début du mois par des moyens que ne maîtrisent qu'une infime minorité, à savoir l'astronomie.

Les textes du Coran et de la Sunna font de la vision oculaire de la lune le moyen de constater le début du jeûne des musulmans en Ramadan et sa fin. La même procédure doit être suivie pour la fixation de la fête du sacrifice et du jour d'Arafa (4^e jour du 12^e mois musulman).

A ce propos le Très Haut dit : « **Et quiconque est malade ou en voyage, alors qu' il jeûne un nombre égal d'autres jours. - Allah veut pour vous la facilité, Il ne veut pas la difficulté pour vous, afin que vous en complétiez le nombre et que vous proclamiez la grandeur d'Allah pour vous avoir guidés, et afin que vous soyez reconnaissants!** » (Coran, 2 :185) et « **Ils t' interrogent sur les nouvelles lunes - Dis: "Elles servent aux gens pour compter le temps, et aussi pour le Hajj (pèlerinage). Et ce n'est pas un acte de bienfaisance que de rentrer chez vous par l'arrière des maisons. Mais la bonté pieuse consiste à craindre Allah. Entrez donc dans les maisons par leurs portes. Et craignez Allah, afin que vous**

réussissiez! » (Coran,2:189) et le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « **Jeûnez quand vous le voyez et déjeunez quand vous le (croissant) voyez et, si les nuages vous empêchent de le voir, portez le nombre de jours jeûnés à 30 »**. Aussi le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) fait-il dépendre le jeûne et son interruption de la vision du croissant et ne les fait point dépendre du calcul astronomique ou du mouvement des astres.

Voilà la pratique qui prévalait au temps du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) et au temps de ses successeurs bien guidés et des quatre imams et des trois générations pour lesquelles le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a témoigné de leur vertu et de leur bonté.

L'usage de données astronomiques pour établir le calendrier lunaire et indiquer le début et la fin des actes cultuels liés audit calendrier tout en faisant fi de la vision est une innovation qui n'apporte aucun bien et qui, de surcroît, est sans fondement dans la Charia. Or tout le bien réside dans la perpétuation de la pratique des ancêtres pieux en matière religieuse et tout le mal réside dans les innovations introduites dans la religion.

Puisse Allah nous préserver tous des tentations apparentes et cachées.